

# Appel à projet pour une résidence d'écriture de conte 2019

## Médiathèques de Cannes

### 1. Coordonnateur

Nom : Mairie de Cannes  
Service : Direction de la Culture  
Médiathèque Noailles -  
Adresse : 1 avenue Jean de Noailles  
Code Postal : 06400 Commune : CANNES

Téléphone : 04 97 06 44 83

Site Internet : [www.cannes.com](http://www.cannes.com)

Mails :

[katia.pavigna@ville-cannes.fr](mailto:katia.pavigna@ville-cannes.fr)

[agnes.mauduit@ville-cannes.fr](mailto:agnes.mauduit@ville-cannes.fr)



### 2. Contexte

Dans le souci d'encourager les pratiques culturelles liées au livre, à l'écriture et aux arts de la parole, La Mairie de Cannes propose une résidence d'écriture de conte pour tout public (résidence de création) au sein de la médiathèque Noailles à un auteur-conteur.

### 3. Description de l'appel à projets

La résidence a pour projet d'accueillir un auteur-conteur de langue française ayant un projet de création. Elle se déroulera sur place, en harmonie avec la ville d'accueil et son environnement culturel.

Les dossiers soumis concerneront un projet d'écriture de conte.

Ce séjour, qui devra être un moment privilégié de réflexion et de création, permettra d'une part à l'auteur de se consacrer à son projet d'écriture tout en assurant la promotion de son travail auprès du public et des professionnels partenaires du projet, et contribuera d'autre part à mettre en valeur la culture du livre et de l'écriture à Cannes à travers des rencontres avec le public, au sein des médiathèques ( dans la limite de 30 % du temps de résidence).

Aucune contrainte particulière ne s'applique au genre ou à la forme du conte.

Le conte qui résultera de cette résidence sera programmé à Cannes en juin de l'année en cours ou de l'année suivante lors du festival dédié aux arts de la parole « Fables lab' ».

L'artiste sélectionné devra avoir une expérience significative de la pratique professionnelle du conte.

#### **4. Dates**

La période de résidence est de huit semaines entre avril et août 2019.

La période concernée devra se tenir en deux périodes maximum.

L'appel à projet est lancé le 3 décembre 2018.

Les candidatures doivent parvenir avant le 28 janvier 2019.

Le projet sera validé par un jury composé de membres des structures organisatrices.

L'annonce du candidat retenu se fera au plus tard le 18 février 2019 sur [cannes.com/rubrique médiathèques et bibliothèques](http://www.cannes.com/rubrique-mediathèques-et-bibliothèques) (<http://www.cannes.com/fr/culture/mediatheques-et-bibliotheques.html>) et par courriel.

#### **5. Allocations**

Une bourse de création de 2400 € sera attribuée au lauréat (versement en droits d'auteur) pour 8 semaines de présence.

#### **6. Transport**

1 aller/retour, depuis le domicile principal de l'auteur/conteur, à hauteur de 500€ sera pris en charge par la Mairie de Cannes.

#### **7. Composition du dossier de candidature**

##### **Pièces à fournir :**

- Une présentation générale de l'auteur/conteur avec des visuels (photographies ; vidéos) ;
- une note d'intention sur le projet d'écriture en résidence (format .doc ou .pdf) (projet précisant l'état d'avancement du travail et le projet de fiction sous forme de résumé) ;
- une bio-bibliographie, avec les ouvrages déjà édités (format .doc ou .pdf) et la liste des représentations scéniques ;
- une présentation succincte des projets réalisés.

#### **7. Règlement de l'appel à projet**

##### **Jury de sélection**

L'artiste sera choisi par un jury de sélection qui rendra son choix définitif après examen des dossiers de candidature.

Le jury sera composé comme suit :

- du Maire de Cannes ou son représentant,
- de la Directrice de la Culture de la Mairie de Cannes,

- de la Directrice des médiathèques
- de la responsable de l'action culturelle des médiathèques
- de la programmatrice du festival d'arts de la parole « Fables lab' » (anciennement jardin des contes).

Critères d'examen des dossiers :

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection en fonction des éléments suivants :

- expérience antérieure du conteur (publications ; mises en scène ; spectacle)
- intérêt du projet;
- motivations de l'artiste;
- expériences dans la médiation.

### **Cadre Juridique**

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la Mairie de Cannes et de la structure désignée est signée avant le début du projet.

### **Dépôt des dossiers de candidature**

À envoyer uniquement par mail ou transfert de fichiers (wetransfer.com) à :

Katia.pavigna@ville-cannes.fr  
agnes.mauduit@ville-cannes.fr

### **8 Annexes**

« Ecrire à Cannes »

La municipalité de Cannes souhaite encourager la création littéraire sur son territoire et favoriser la rencontre du public avec des auteurs dans le but de soutenir la lecture publique.

Depuis 2014, de nombreuses actions ont été mises en œuvre par la Mairie au sein du réseau des médiathèques pour concrétiser cet engagement : création du concours annuel d'écriture « Ecrire Cannes », conférences sur la pratique de l'écriture, programmation d'ateliers mensuels d'écriture de nouvelles et d'écriture de scénario, collecte de récits « Réparez, les mots » en 2016, organisation des Rencontres Littéraires dans le cadre des Rencontres de Cannes, participation aux prix ARL des lycéens et apprentis de la région PACA ; organisation d'ateliers d'éducation artistique et culturelle avec des auteurs ; création d'un Master dédié à l'écriture créative au sein du futur pôle universitaire.

Actions de médiation

Par le dépôt de son dossier, dans la limite de 30 % de son temps de présence, le candidat s'engage à réaliser des actions de médiation (rencontres et/ ou ateliers) organisées par les médiathèques de Cannes, au sein du réseau de lecture publique municipale. Ces actions permettront au public de mieux connaître le travail du résident, et de rendre compte de son projet.

Les modalités (master class d'écriture, débat avec un partenaire, présentation du travail d'écriture en cours) seront à définir avec le lauréat.

## Logement

Un logement de 4 pièces au sein de la médiathèque Noailles, ancienne villa Rothschild classée Monument Historique en 1991, sera mis à la disposition du résident, incluant un espace de travail adapté et le wifi.

Auteurs accueillis en 2018 :

Anna Boulanger (auteur-illustratrice jeunesse), éditée par le Tripode, Zoom édition ; Attila.

Alban de Chambrun et Virginie Alep (scénaristes)

Franck Pavloff, édité par Albin Michel.

Léna Mazilu (auteur-illustratrice jeunesse), éditée par Albin Michel.



\*\*\*\*\*